

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-153 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

**Etaient excusés et suppléés :** Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

**Etaient excusés :** Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

**Objet : Approbation d'une convention départementale de partenariat (2024-2026) relative au dispositif d'intervenants sociaux en commissariat et en unité de gendarmerie avec l'AVEMA dans le cadre du contrat de ville**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle la délibération n°2024-071 du 28 mars 2024 approuvant le contrat de ville 2024-2030 « Les Courbes de l'Albarine » à Ambérieu-en-Bugey.

Suite à une rencontre animée par Madame la Préfète de l'Ain avec l'ensemble des EPCI du département, il a été convenu d'étendre le dispositif d'Intervenant Sociale de la Gendarmerie porté par l'Avema. Ces agents interviennent en lien avec les forces de l'Ordre, en prévention et résolution des situations de violences intrafamiliales. La CCPA a été pionnière dans le soutien à ce projet, dans le cadre de la Politique de la Ville, avec une permanence deux jours par semaine à Agora France services à Ambérieu-en-Bugey.

Pour la période 2024-2026, l'Etat propose un partenariat élargi à l'ensemble des EPCI dans le cadre d'une convention triennale. Dans ce cadre, l'Etat maintient son financement (33 %). Le Département de l'Ain (33 %) et la CAF de l'Ain (9 %) se mobilisent également. Les autres EPCI vont aussi financer cette action à hauteur de 25 %.

De ce fait, la participation de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est revue à la baisse, à hauteur de 7 900 €, soit 3,5 %, contre 10 000 € actuellement.

.../...

Ainsi, il est proposé de participer au financement annuel du poste d'Intervenant Sociale de la Gendarmerie porté par l'Avema à hauteur de 7 900 €, pour une période de 3 ans, selon la convention de partenariat jointe en annexe.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature de la convention départementale de partenariat (2024-2026).
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention liée à ce projet et ses éventuels avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024*

*Publiée le* **15 OCT. 2024**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

